

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HERBSHEIM

Séance ordinaire du 7 juillet 2011 à 20h 15.

A l'ouverture de la séance sont présents :
Tous les membres sauf M. Maurice KREMPP, excusé.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mai 2011 et désignation d'un secrétaire de séance.
2. Avis sur proposition de fusion de la Communauté de Communes de Benfeld et Environs et de la Communauté de Communes du Rhin
3. Cimetière communal : mise en place d'un columbarium et d'un jardin du souvenir
4. Logement à louer : bâtiment école 1^{er} Etage, à droite du palier
5. Approbation de facture
6. SIVU Forestier Centre Alsace : Avis sur proposition de fusion
7. Divers

o o o o o o o o

A l'ouverture de la séance, Mme le Maire demande le rajout à l'ordre du jour du point suivant : « SIVU Forestier Centre Alsace : Avis sur proposition de fusion ». Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 30 MAI 2011 ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mai 2011 est approuvé à l'unanimité et sans observations par tous les membres présents.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.5211-1 et L.2121-15) prévoit de nommer au moins un membre du Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. J-Georges GUTH est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité des membres présents.

II. AVIS PORTANT SUR LA PROPOSITION DE FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BENFELD ET ENVIRONS ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU RHIN.

VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme territoriale,

VU la proposition de fusion de la Communauté de Communes de Benfeld et Environs et de la Communauté de Communes du Rhin, formulée par Monsieur le Préfet du Bas-Rhin, dans le cadre du projet de schéma départemental de coopération intercommunale et présentée lors de la séance d'installation de la commission départementale de coopération intercommunale en formation plénière réunie le 5 mai 2011 et notifiée le 13 mai 2011 ;

Considérant que ce nouvel ensemble proposé ne forme pas une entité cohérente au regard de notre organisation administrative et de la réalité de la vie quotidienne de nos concitoyens ;

Considérant la coopération engagée depuis 2003 par les trois établissements publics de coopération intercommunale (Communauté de communes de Benfeld et Environs, du Pays d'Erstein et du Rhin) ;

Considérant que le périmètre de ces trois intercommunalités correspond à un bassin de vie cohérent et constitue une échelle pertinente au regard des enjeux d'aménagement du territoire,

Le Conseil Municipal de Herbsheim réuni le 07 juillet 2011, après en avoir délibéré,

*** émet un avis défavorable** à la proposition présentée par Monsieur le Préfet du Bas-Rhin ;

*** souhaite avoir le temps nécessaire à l'étude d'une fusion étendue aux trois intercommunalités** (Communauté de communes de Benfeld et Environs, du Pays d'Erstein et du Rhin) et notamment dans ses incidences sur les compétences, les finances, la fiscalité et la gouvernance ;

* demande aux trois intercommunalités susvisées de mettre en place dès à présent des commissions de travail permettant d'aboutir à une décision avant le 31 décembre 2012.

La présente délibération est approuvée à 13 voix pour et 1 abstention -M. Jean-Paul MEYER- qui estime qu'il faudrait se donner plus de temps avant de prendre une décision d'une telle importance.

III. CIMETIERE COMMUNAL : MISE EN PLACE D'UN COLUMBARIUM ET D'UN JARDIN DU SOUVENIR

Mme le Maire présente à l'assemblée les devis réceptionnés pour la mise en place d'un espace cinéraire au cimetière communal.

Après délibération, et sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal :

1. retient l'offre établie par les Ets MISSEMER de Blaesheim au prix de 17 115.39 €uros H.T., 20 470.01 €uros TTC comme suit :

- fourniture et mise en place d'un COLUMBARIUM modèle « fontaine fleurie » murale en granit rose et noir posé sur une fondation en béton armé, d'une capacité de 8 cases pour un total de 32 urnes
- pose d'un ossuaire avec dalle d'habillage en granit rose et trappe en granit noir + inscription OSSUAIRE y compris creusement et évacuation de la terre
- implantation du jardin du souvenir avec bordure et galets blancs + stèle avec inscription JARDIN DU SOUVENIR
- fourniture et pose d'une table de cérémonie en granit
- diverses plantations + fourniture et pose de bordures en granit et pavés sur la place prévue pour le columbarium ;

2. sollicite une subvention exceptionnelle pour cette réalisation ;

3. fixe le plan de financement comme suit

- Subvention exceptionnelle (dotation parlementaire) :	8 557.70 €
- Autofinancement :	<u>11 912.31 €</u>
Total :	20 470.01 € TTC

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

IV. LOGEMENT A LOUER AU 1^{ER} ETAGE DU BATIMENT ECOLE

Mme le Maire informe l'assemblée que le logement situé au 1^{er} étage de l'école, à droite du palier est libre à la location à compter du 1^{er} septembre 2011.

En effet, M. Corentin MAGER et Mme née Marion WINDENBERGER nous informent par courrier du 31 mai 2011 qu'ils quittent le logement au 103, place de la Mairie, à compter du 1^{er} septembre 2011.

Un avis sera inséré dans le prochain Herbser Blattel et sera affiché en Mairie ainsi qu'à la boulangerie.

L'assemblée est également invitée à diffuser cette information.

V. APPROBATION DE FACTURE

Mme le Maire présente à l'assemblée la facture concernant la mise en place d'un disjoncteur différentiel dans la salle Le Courlis s'élevant à la somme de 587.93 € H.T., 703.16 € T.T.C.

Ces travaux ont été décidés par délibération en date du 30 mai 2011.

Le Conseil Municipal, après délibération, demande l'inscription de cette dépense en section d'investissement et vote les crédits nécessaires par décision modificative n° 1 comme suit :

* compte 21318 : « autres bâtiments publics » + 750.00

* compte 020 : « dépenses imprévues » : - 750 €uros

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

VI. SIVU FORESTIER DE CENTRE ALSACE / AVIS SUR PROPOSITION DE FUSION

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme territoriale,

Vu la constitution par arrêté préfectoral en date du 16 février 1996 du SIVU de Centre Alsace,

Vu la délégation donnée au SIVU par les communes forestières membres pour la compétence de réalisation des programmes annuels de coupes et des travaux dans leur forêt,

Vu la proposition de regroupement du SIVU de Centre Alsace et du SIVU de Sélestat proposée par M. le Préfet de la région Alsace dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté à la C.D.C.I. le 05 mai 2011,

Considérant que ce rapprochement ne répond pas aux deux principes fondamentaux à savoir : la sécurité des salariés ainsi que l'organisation du travail, et le fait qu'il existe une nette différence entre la gestion d'une forêt de plaine et d'une forêt de montagne,

Le Conseil Municipal, après en avoir largement débattu,

* émet un avis défavorable à la fusion entre le SIVU de Centre Alsace et le SIVU de Sélestat,

* souhaite se donner le temps nécessaire afin de mener dans le cadre des SIVU une réflexion approfondie sur la charge de travail mais aussi le plein-emploi des salariés actuels et la sécurité qui en découlerait en n'oubliant pas la recette qui devrait se pérenniser pour les communes forestières concernées,

* demande au SIVU de Centre Alsace de mener cette réflexion afin qu'elle aboutisse au 31 décembre 2012.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

VII. DIVERS

Demande de permis de construire

Mme le Maire informe l'assemblée qu'un avis favorable a été accordé à la demande de permis de construire déposée le 10 juin 2011 par M. et Mme MAGER pour la transformation d'une grange en maison d'habitation et la construction d'un abri de jardin ouvert sur leur propriété sise rue des Jardins.

Restructuration-extension de la Mairie

Mme le Maire informe le Conseil Municipal du programme provisoire établi par M. GREBERT, Architecte-Conseil du CAUE suite aux réunions de travail. Ce document présente l'opération, les données générales, les besoins fonctionnels, les objectifs spécifiques avec appel à projet Alsace Energivie, l'enveloppe financière, le contenu de la mission ainsi que le planning.

Il est mis à disposition des candidats intéressés par la maîtrise d'oeuvre de ce projet. Ils pourront déposer leur dossier en Mairie jusqu'au 15 juillet 2011 à 12 h 00.

Dans le cadre de ce projet, Mme le Maire a souhaité étoffer la commission des travaux par des habitants du village ne faisant pas partie du Conseil Municipal et ayant des compétences dans le domaine de la rénovation/construction de bâtiments. L'assemblée a donné son accord à cette proposition.

Hangar Municipal « Maschinaschopf »

Le Conseil Municipal charge Mme le Maire de prendre les premiers contacts en vue du projet de transformation des parcelles sises section D n° 249 et 250 en terrains de constructions, soit pour de petites copropriétés et/ou des maisons individuelles.

Classe de mer des enfants de l'école primaire

Les enfants de la classe de CE2/CM remercient la commune pour le soutien apporté, notamment pour la participation financière versée pour le séjour au Lavandou organisé par leur institutrice Mme GELIG. La page de l'école du prochain Herbser Blattel sera consacrée à cette semaine riche en découvertes.

Concours Communal de Fleurissement 2011

Mme le Maire informe l'assemblée que le jury du concours communal de fleurissement 2011 fera sa tournée, **Judi, le 11 août 2011 à partir de 17 h 00**, sur un plateau-remorque conduit par M. Roland SCHNEIDER.

Demande d'un local pour les jeunes

De jeunes Herbsheimois demandent à la commune la mise à disposition d'un local afin qu'ils puissent se retrouver entre eux. Un échange entre ces jeunes, le SAJ et notre référent « jeunes » M. Pascal MOENCH, a eu lieu par l'intermédiaire de Face book sur notre site internet.

Après discussion, le Conseil Municipal serait favorable à cette demande, la salle du 1^{er} étage de la mairie ayant déjà été proposée, mais en présence d'une personne majeure, de préférence d'un animateur du Service Animation Jeunesse de la Cocoben.

Piste cyclable

Plusieurs élus ont constaté que des cyclistes circulant hors agglomération sur le RD 5 n'empruntaient pas la piste cyclable. Afin d'y remédier, il est proposé d'installer un panneau signalant la présence de celle-ci sur le terre plein à la sortie du village en direction de Boofzheim. M. Gaston KAMMERER contactera M. SCHEIBLING à l'Unité Territoriale du Conseil Général à Erstein.

Défibrillateur

A propos du défibrillateur mis à disposition par la communauté de communes, M. Bruno BARTHELMEBS indique que pour des raisons de responsabilité et de sécurité il serait préférable de confier son installation à un professionnel. Un devis sera demandé à un artisan-électricien.

La séance est levée à 22 h 15.

Pour extrait conforme

A HERBSHEIM, le 18 juillet 2011

Le Maire,
Esther SITTLER

Le secrétaire de séance,
Jean-Georges GUTH